

Aides directes : montant final des aides versées

Le Ministère de l'Agriculture a communiqué une note sur les paiements des soutiens directs qui sont versés depuis le début du mois de décembre 2012. Cette note fait état des différents stabilisateurs qui s'appliquent sur ces dispositifs de soutiens directs et détaille le montant final de ces différentes aides.

Aide aux fruits et légumes destinés à la transformation :

- Prunes d'ente : 2 233 €/ha

Aide aux veaux sous la mère sous label rouge ou produits selon le règlement de l'agriculture biologique : 35 € par veau et 70 € si les éleveurs sont adhérents à une organisation de producteurs.

Aide supplémentaire aux protéagineux :

- 200 €/ha de surfaces en protéagineux
- 125 €/ha de légumineuses déshydratées

Aide à la qualité du blé dur : 38 €/ha

L'aide à la qualité du tabac mise en oeuvre à compter de 2012 fait l'objet d'une avance courant décembre sur la base d'un taux de 505% d'un montant provisoire de 0,88 €/kg de tabac livré. Le solde sera versé en avril ou mai 2013.

Sur les deux volets du dispositif de soutien à l'agriculture bio-

logique, il n'est pas constaté de dépassement de l'enveloppe nationale. Les aides sont versées au montant prévu.

Pour l'aide aux caprins :

- le montant de l'aide de base est de 8,68 euros
- le montant de la majoration



Prime à la vache allaitante : les montants unitaires de la prime nationale supplémentaire à la vache allaitante (PNSVA) pour la campagne 2012 sont de 50 euros pour chacune des quarante premières vaches et de 25,85 euros pour chacune des vaches suivantes.

Pour l'aide aux ovins :

- le montant de l'aide de base est de 21 euros
- le montant de la majoration est de 3,22 euros.

est de 3 euros.

Aides découplées (DPU) : un coefficient stabilisateur de 96,69 % s'applique sur les paiements de vos DPU 2012. Par ailleurs, les montants issus des découplages 2012 ainsi que des dotations au titre des programmes réserve seront versés ultérieurement, au fur et à mesure de la finalisation de l'instruction des dossiers.